

Les tarifs

Ils se composent d'un prix de base fixe auquel s'ajoute un complément variable en fonction du niveau de dépendance (GIR). Ils sont en tout point comparables à ceux de la région.

N'hésitez pas à nous demander un devis au 06.25.17.39.90.

Les Aides

- Aide Personnalisée au Logement (A.P.L)
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A)
- Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H)

Pour tout renseignement sur l'A.P.A et la P.C.H

Conseil Départemental *Vienne Infos Sociales*

N° Azur : 0 810 86 2000

Siège social :

**2 rue Fontaine d'Adam
86200 LOUDUN**

Tel : 06.25.17.39.90 - 05.49.22.75.72

laccueil-familial-en-vienne@departement86.fr

Les autres maisons du GCMS :

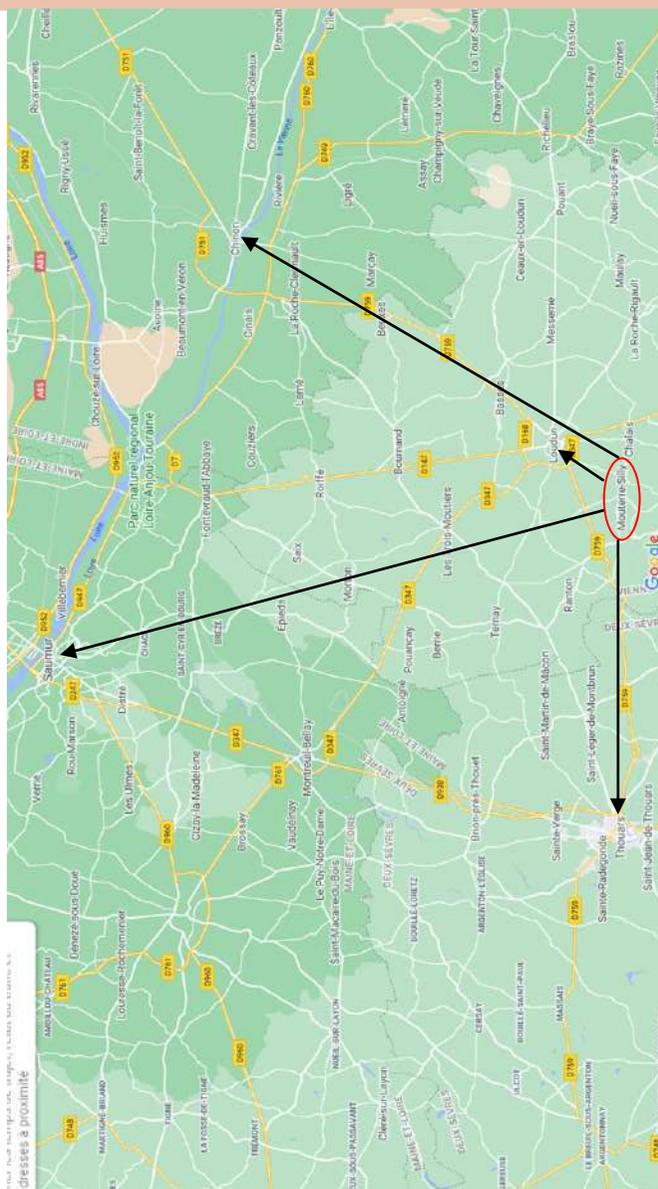
BUXEUIL 37160

CEAUX EN LOUDUN 86200

LA ROCHE RIGAULT 86200

MOUTERRE-SILLY 86200

LA CHAPELLE-VIVIERS 86300



- * 7 minutes de Loudun
- * 25 minutes de Thouars
- * 35 minutes de Chinon
- * 45 minutes de Saumur
- * 1 heure de Poitiers

GCMS L'Accueil Familial en Vienne

**Accueil familial pour
personnes âgées valides ou
dépendantes**

**Maison d'accueil familial de
Mouterre-Silly**



Téléphone : 06.25.17.39.90 - 05.49.22.75.72

La maison

Ancien bâtiment historique de la commune, cette **maison d'accueil familial** a été rénovée pour accueillir des personnes âgées valides ou dépendantes et/ou des adultes handicapés.

Elle offre trois chambres pour les trois accueillis et un logement pour la famille accueillante.

Les chambres

Celles des accueillis font de 19 à 24 m², elles sont adaptées aux personnes en situation de handicap. Les chambres individuelles sont équipées d'une salle d'eau et d'un WC. Elles sont au choix meublées ou vides.



Les parties communes

Ici chaque accueilli peut circuler **en toute liberté**. Vous y trouvez **la convivialité et le plaisir de la vie de famille**. Les meubles et l'équipement complet conviennent à des accueillis à mobilité réduite.

Cuisine ouverte sur la salle à manger pour toujours plus de convivialité et de partage !



Les Accueillants

La Famille d'Accueil habite sur place.

L'accueillant, agréé par le Conseil Départemental de la Vienne est présent 24h sur 24h afin d'assurer **un réel accompagnement** de l'accueilli.

Les plus !

La convivialité.

Le plaisir de la vie de famille.

Une attention particulière pour préserver l'autonomie et le bien-être.

Les services

La famille d'accueil assume les soins essentiels et porte une attention particulière au bien-être des accueillis. Ils sont assurés de trouver un service efficace et de qualité grâce à l'accueillant principal ou son remplaçant qui sont agréés par le Département.

- * **Une présence continue 7 jours sur 7**
- * **Les repas, l'entretien du linge, le ménage**
- * **L'organisation des déplacements**
- * **L'accompagnement des soins particuliers**

Le Groupement

- * **Conseille sur les démarches et sur les aides**
- * **Rédige le contrat d'accueil**
- * **Réalise les fiches de paye, les déclarations**
- * **Contrôle la qualité des services**

L'Accueil Familial en Vienne est un Groupement de Coopération Médico-Social (GCMS) régi par le code de l'action sociale et des familles (art L312-7 et R 312-194-1 et suivants). Il se compose actuellement de 5 communes.

N° SIRET : 130 017 288 00023